

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers



Direction Administrative
et Juridique

V1

Séance publique du mercredi 8 février 2023

Convoqué le jeudi 2 février 2023, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20:00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

Présents :

Etaient représentés :

Absents excusés :

Ne prend pas part au vote :

Nombre de votes pour :

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions :

Mention du vote :

L'Etat et l'ANRU doivent augmenter leur participation financière dans la rénovation des Agnettes !

Vœu présenté par le groupe: Front de Gauche Gennevillois

Engagé depuis quinze années, le processus de réhabilitation et de rénovation du quartier des Agnettes se poursuit. La signature entre la ville de Gennevilliers et l'Etat de la convention de rénovation urbaine en juillet 2022 acte la participation de l'Etat via l'ANRU dans cette vaste opération.

Que de temps passé en négociations, en discussion pour augmenter les participations des différents acteurs (Ville, bailleur, Etat, département, ...) pour que ce projet soit à la hauteur de notre ambition et de la volonté d'améliorer sensiblement la qualité de vie des habitants des Agnettes. Des premiers éléments de cette rénovation seront achevés dès cette année : le centre social et culturel Saad Abssi et la nouvelle école Joliot-Curie.

Pour autant, nous notons la participation plus faible de l'Etat dans cette rénovation par rapport aux programmes du Luth et des Grésillons. Ainsi, la part de l'Etat dans l'ensemble du projet ANRU des Agnettes est au moins de 10 points en-dessous des précédentes rénovations.

S'ajoute à cette situation financière plus contraignante pour la ville, la hausse des coûts de construction qui augmentent fortement avec l'inflation qui nous touche depuis plus d'un an. Et rien ne nous dit que, d'ici la fin de l'opération, la hausse des prix des matériaux sera maîtrisée. A cela s'ajoute la hausse des coûts des prix de l'énergie.

Qui devra payer le surplus ?

Pour répondre à cette question, à notre inquiétude et à celle de l'ensemble des habitants des Agnettes et de Gennevilliers, le Conseil municipal demande à l'Etat de s'engager à :

- Maintenir le montant de sa participation financière,
- Compenser la hausse des prix des matériaux et des coûts de l'énergie.

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982
Acte reçu par le représentant de l'état

le 13/02/23

Affiché le 14/02/23

Exécutoire le 14/02/23



Signé électroniquement le
Le 10 février 2023